

N° du film : 61154

Version : 2

1993-10-04

**JUDGMENT NIGHT**

**GENRE :** Suspense

**RÉSUMÉ :**

Pour éviter un embouteillage sur l'autoroute, quatre hommes en camionnette prennent un raccourci dans un quartier mal famé de la ville. Coincés dans un cul-de-sac, ils sont témoins de l'exécution d'un jeune bandit par les membres de son gang, lesquels veulent ensuite régler le sort de ces témoins gênants. Une poursuite s'engage. Les quatre hommes s'enfuient à pied et se réfugient d'abord dans un wagon de train où des itinérants les font chanter, puis dans un immeuble où personne ne veut leur ouvrir la porte. Une jeune femme leur permet d'appeler la police, mais les gangsters les talonnent de près et ils doivent s'enfuir par les toits. L'un d'eux, Ray, pris de vertige, ne peut suivre. Il est exécuté par les bandits. La poursuite se continue dans les égouts où les bandits perdent deux des leurs. Les trois hommes se réfugient dans un grand magasin où ils se font arrêter par des gardes. Mais les bandits descendent les gardes. Une fusillade finale s'engage au cours de laquelle Frank abat enfin le chef des bandits.

**MOTIFS :**

Jouant sur le thème de la paranoïa urbaine, JUDGMENT NIGHT est constitué essentiellement d'une longue poursuite au cours de laquelle d'honnêtes citoyens doivent échapper à des gangsters dans un environnement hostile. Le suspense repose beaucoup sur l'insécurité des gens dans les banlieues pauvres, ces complexes urbains hors-la-loi où la police n'ose s'aventurer, où règnent les gangs (groupes raciaux, jeunes, itinérants), où les travailleurs s'enferment à double tour la nuit venue. La trame au suspense faible oppose clairement bons et méchants, tel un western, ces deux groupes ayant en commun un langage plutôt cru. Outre le niveau de langage, graphiquement le film comporte suffisamment de moments violents, la bataille finale entre autres, pour que le jury réserve son accès au public en début de maturité, avec les indications «violence» et «langage vulgaire».

**CLASSEMENT :** 13 ans et plus

**INDICATION(S) :** Violence et Langage vulgaire

18 octobre 1993

France Renaud  
Présidente du jury d'examen